

Annexe 1 - Candidature à la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures. (Article R.914-64 du Code de l'éducation)

Académie de :

Année Scolaire

Discipline :

<u>Nom :</u> <u>Prénoms :</u> Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :	<u>Nom de jeune fille :</u> <u>Date de naissance :</u>
I – <u>Note pédagogique *</u> (joindre obligatoirement le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection : <small>* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 DU 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.</small>	
<u>II- Échelon au 1^{er} septembre de l'année de promotion :</u> (joindre obligatoirement les pièces justificatives) Échelon : <input type="checkbox"/> Date d'entrée dans l'échelon :	
<u>III- Affectation en CPGE :</u> (joindre obligatoirement l'emploi du temps) Classes : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le signature

Avis du recteur